

Résumé de la Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: Lannebo Kapitalförvaltning AB, LEI-code: 549300VKZ5UYSWL0KI68

Résumé

Lannebo Kapitalförvaltning AB, code LEI 549300VKZ5UYSWL0KI68, prend en considération les principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette déclaration constitue l'exposé consolidé des PAI sur les facteurs de durabilité de Lannebo Kapitalförvaltning AB (« Lannebo » ou « la Société de fonds »).

Cette déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2024.

La Société de fonds rapporte à la fois des indicateurs obligatoires et facultatifs pour les principales incidences négatives. Les quatre indicateurs facultatifs des tableaux 2 et 3 sont : (i) Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone, (ii) initiatives de réduction de la déforestation, (iii) absence de mécanisme de traitement des griefs/plaintes liées aux questions de personnel, et (iv) entreprises sans politiques de droits de l'homme.

Ces indicateurs sont alignés avec les domaines d'engagement de la Société de fonds pour 2022, 2023 et 2024 : climat, biodiversité, droits de l'homme et, à compter du 16 septembre 2024, gouvernance d'entreprise. Ces axes se poursuivront durant la prochaine période de référence (2025). À l'exception de la gouvernance, ces axes concernent des risques systémiques plutôt que des risques propres. Les risques systémiques affectent l'ensemble du marché et ne peuvent être entièrement diversifiés, d'où le choix de ces indicateurs facultatifs.

La déclaration décrit la manière dont la Société de fonds prend en compte ces impacts négatifs via trois stratégies 1) exclusion, 2) seuils dans l'analyse de durabilité, 3) dialogues d'engagement.

Les décisions d'investissement intègrent la probabilité et la gravité de ces principales incidences négatives, y compris l'irréversibilité potentielle. Conformément aux exigences fondamentales, Lannebo identifie et atténue les impacts négatifs en excluant les entreprises impliquées dans des activités jugées constitutives d'un préjudice environnemental ou social significatif et/ou de risques de durabilité indésirables.

Lors d'investissements en fonds gérés activement, la Société de fonds applique des seuils spécifiques dans son évaluation de durabilité concernant les indicateurs PAI. En cas de dépassement d'un seuil, le gestionnaire de portefeuille doit justifier sa décision d'investissement, par exemple dans le cas d'une entreprise à très fortes émissions mais en transition de la production fossile vers les énergies renouvelables.

Pour les fonds indiciels gérés passivement de Lannebo, également appelés fonds de marché, les indicateurs PAI sont principalement pris en compte par une stratégie d'exclusion. Ces fonds excluent les entreprises actives dans les énergies fossiles, les armes controversées et les violations systémiques impliquant des infractions aux conventions et lignes directrices internationalement reconnues.

Les dialogues d'engagement s'inscrivent dans la démarche de propriété active de la Société afin d'inciter les entreprises à réduire les risques identifiés et d'atteindre les meilleures performances durables à long terme au bénéfice des porteurs de parts et des propriétaires de portefeuilles discrétionnaires. En 2024, la Société de fonds a eu un total de 622 dialogues

d'engagement, dont 104 étaient des dialogues propres à la société de fonds ou en collaboration avec d'autres investisseurs, et les 518 restants étaient des dialogues externes par le biais de différentes initiatives. De plus, la société de fonds a voté lors de 1 100 assemblées générales

Les principales incidences négatives sont intégrées dans les portefeuilles discrétionnaires en veillant à ce que les fonds sous-jacents intègrent ces aspects dans leurs stratégies d'investissement, conformément aux méthodes décrites ci-dessus.

Tous les facteurs ne sont pas pris en compte dans tous les produits, ni pertinents pour tous les investissements, mais sont analysés en fonction de leur matérialité pour chaque entreprise et secteur. Les principales incidences négatives considérées peuvent être révisés au fur et à mesure que des données deviennent disponibles et de leur pertinence. La Société utilise, dans la mesure du possible, des données réelles déclarées par les entreprises, complétées par des estimations de fournisseurs de données lorsque celles-ci sont manquantes. Les données incomplètes ou non fiables ne sont pas incluses dans les calculs. Dans les colonnes « Impacts » figure également le taux de couverture, indiquant la part des investissements pour lesquels des données ont été obtenues. Les indicateurs suivants ont été pris en compte le cas échéant et selon disponibilité des données :

Indicateurs liés au climat et à l'environnement :

- Émissions de gaz à effet de serre
- Empreinte carbone
- Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone
- Entreprises sans politique pour aborder la déforestation

Indicateurs pour les questions sociales et relatives aux employés, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre la corruption :

- Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Diversité de genre au sein du conseil d'administration
- Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)
- Absence de mécanisme de traitement des plaintes/griefs liés aux questions de personnel
- Absence de politique en matière de droits de l'homme

Le 16 septembre 2024, Lannebo Fonder AB a fusionné avec la société (anciennement nommée E. Öhman J\;or Fonder AB). Cette fusion a entraîné une augmentation significative des actifs sous fonds. Les impacts exposés dans les tableaux peuvent donc différer sensiblement de ceux de 2023, principalement en raison de la fusion et de l'augmentation du volume d'actifs sous fonds.